

RF
J'adresse copie de la présente au Mwami du
Ruanda à Nyanza.-

Recours

Monsieur le Résident du Ruanda,

Je vous salue respectueusement.

Je vous écris en vous exposant mes doléances en ce qui concerne les notes biographiques qui m'ont été attribuées par mes supérieurs.

Depuis 20 ans déjà je jouissais de bonnes notes. (Très Bon). Au cours de ces deux dernières années, nos autorités territoriales ont commencé à les modifier.

Au cours de l'année passée, elles m'ont attribué la côte "Bon", ce qui m'a découragé parce que je n'ai pas su les raisons qui les ont déterminés à modifier mes notes. Au cours de l'année sous revue, la côte "Assez Bon" me fut attribuée. Cette côte m'a fort étonné et m'a entièrement découragé. Aussi je n'ai pas su les motifs de cet échec.

Depuis le début de cette année-ci et notamment de l'année passée jusqu'à présent, jamais mes supérieurs ont relevé quelques manquements à mes services. Aucune remarque de leur part n'est exprimée à propos d'un travail qui ne serait pas accompli dans ma chefferie. Aucune fois le service territorial en inspection a désapprécié mon rendement. Je n'ai pas nonplus réçu leur lettre m'avisant que telle amende m'a été infligée. D'autre part, personnellement je ne trouve rien qui provoquerait la diminution de mes notes. Au contraire le zèle que j'ai déployé exceptionnellement dans l'exécution de divers travaux de ma chefferie montre très clairement l'avance que j'ai eue sur les années précédentes.

Je vous serais très reconnaissant d'examiner en particulier ces points: En 1950 j'avais eu 84 points. L'année passée je n'ai pas su ce qui a provoqué la diminution de mes points ramenés à 73 seulement. Cette année-ci au lieu d'avancer normalement tel que je l'espérais à cause de la situation particulièrement favorable de ma chefferie, je n'ai eu que 57 points; mais si vous additionnez, vous trouverez 59; tout cela n'a aucune importance vu cette place.

En considération des points ci-dessous, je m'étonne de cette côte:

1) Cultures non saisonnières (patates douces, pommes de terre):

Patates douces: Cette culture a été exécutée sur une très grande échelle. Des réserves importantes existent encore dans les champs des indigènes.

Pommes de terre: La quantité produite cette année-ci a été particulièrement favorable. Nous avons même demandé à Mr l'Agronome l'organisation des marchés de pommes de terre afin de permettre aux habitants d'écouler cette production massive sur ces marchés. Jusqu'à présent nous ne trouvons pas encore des débouchés nécessaires.

2) Cultures introduites: C'est réellement étonnant de ce que l'on m'a donné 4 points sur 10 sur ces cultures alors qu'il n'y a personne qui se serait présenté pour en acheter les produits. Nous avons demandé l'organisation d'un marché pour les grains de ricin et le froment. Jusqu'à présent personne n'est venu acheter le ricin. Le froment: l'administration locale a envoyé des acheteurs, lesquels ont procédé à cette opération durant deux jours. Plusieurs indigènes sont rentrés avec des charges non achetées. Le témoin que je vous cite est Monsieur HOLSTERS de la firme "Etiru. Toutes ces opérations se sont effectuées après les notes biographiques.

Avant j'avais de bonnes notes en ce qui concerne l'obéissance et la politesse. Les ai-jé perdues ces derniers temps. Cela est sans doute dû à ce que je me suis opposé à la désignation d'un candidat proposé par Monsieur l'Administrateur pour reprendre le commandement de mon inyarulembo. Je présume que ces divergences de vue proviennent de cet incident. Je ne sais pas continuer à vous exposer les motifs de mes échecs parce que tous ces actes sont plein d'injustice.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien effectuer une enquête assez poussée à ce sujet.

Je vous en remercie d'avance.

Le chef de chefferie: sé): O.BISAMAZA.-



RESIDENCE DU RUANDA.

Territoire de RuhengeriChefferie Bukamba-Idorwa

Sous - Chefferie (x)

Bulletin de Renseignements du

Chef BISAMAZA,-

Sous-Chef-

(x)

M A T I E R E S	P o i n t s			
	Maximum	Chef (x)	A.T.	Résident
1°) Cultures saisonnières	5		3,5	
Cultures non saisonnières				
(manioc, patates douces).	5		2,5	
2°) Cultures introduites et industrielles (café, ricin, poivre, quinquina, etc.)	10		4	
3°) Réserve semences aux hangars	5		3	
Réserves vivrières en général	5		3,5	
4°) Reboisements communaux	5		2,5	
Reboisements individuels	5		2,5	
5°) Réseau routier	10		7	
6°) Fonctionnement et activité des juridictions indigènes de son ressort et du Conseil de sa chefferie	10		7	
7°) Impôts et recensements (1) Enquêtes démographiques (2)	10		5,5	
8°) Autorité et initiative	10		2,5	
9°) Probité.	10		2,5	
10°) Ponctualité, Politesse, Education	10		8	
Total	100		57,-	

Appréciation synthétique ASSEZ BON.

Avis de l'Agronome : Avis conforme,-*Signature*

Ruhengeri le 26 Septembre 1952.-

L'Administrateur de Territoire
ou le Chef de Chefferie.*Signature*

Vu, le

L'intéressé

(pour l'exemplaire destiné aux archives du
Territoire)*Signature*

Bulletin de renseignements du Chef BISAMAZA.

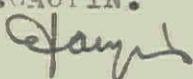
Matières	Points	
	Octroyés	Maximum
1°) Cultures saisonnières.	3,5	5
» non saisonnières (manioc, patates douces)	4,-	5
2°) Cultures introduites et industrielles (café, ricin, poivre, quinquina, etc.).	8,-	10
3°) Réserve semences aux hangars.	3,-	5
» vivrières en général	5,-	5
4°) Reboisement communaux.	3,-	5
» individuels.	4,-	5
5°) Réseau routier.	7,-	10
6°) Fonctionnement et activité des juridictions indigènes de son ressort.	7,-	10
7°) Impôts et recensements.	8,-	10
8°) Autorité et initiative. (érosion 2,5 sur 5; scolarité 3 sur 5)	5,5	10
9°) Probité.	7,-	10
10°) Ponctualité, Politesse . Education.	7,-	10
soit		100

Appréciation synthétique :
 Tres bon
 bon
 assez bon
 médiocre

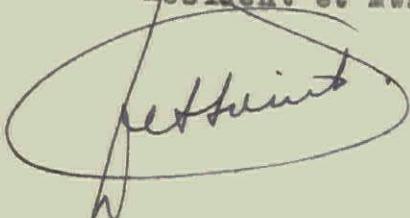
Ruhengeri le 26.9.51. le 12/10/51.

L'Administrateur de Territoire,

R.GAUPIN.



Résident et Nwami: BON.



Vu le 27/9/51

L'intéressé.



RESIDENCE DU RUANDA.

Territoire de RUMINGAHIChefferie BUKAMBA-NDORWASous-Chefferie (x)

Ruhengeri

13209

Bulletin de Renseignements du

Chef BISAMAZASous-Chef (x)

M A T I E R E S	P o i n t s			
	Maximum	Chef (x)	A.T.	Résident
1°) Cultures saisonnières	5		4	
Cultures non saisonnières (manioc, patates douces).	5		4	
2°) Cultures introduites et industrielles (café, ricin, poivre, quinquina, etc.)	10		8	
3°) Réserve semences aux hangars	5		4	
Réserves vivrières en général	5		4	
4°) Reboisements communaux	5		4	
Reboisements individuels	5		4	
5°) Réseau routier	10		8	
6°) Fonctionnement et activité des juridictions indigènes de son ressort	10		7	
7°) Impôts et recensements (5) Enquêtes démograph. (5)	10		8	
8°) Autorité et initiative (5) Activité et initiative dans domaine érosion et fréquentation scolaire (5)	10		8	
9°) Probité	10		7	
10°) Ponctualité, Politesse, Education	10		8	
Total	100		78	
Appréciation synthétique			Bon	

Avis de l'Agronome :

Avis conforme

L'Agronome-Adjoint,-
LE LOUP.-*Ed. L.*

Ruhengeri le 15/10/1953

L'Administrateur de Territoire
ou le Chef de Chefferie.

Vu, le 19.10.53

L'intéressé

(pour l'exemplaire destiné aux archives du
Territoire)*DRY*

G/R

FICHE DE COTATION DES AUTORITÉS INDIGÈNES.-

Chefferie: **BUKAMBA-NDORWA**
Sous-Chefferie: ---Nom du chef ou du sous-chef coté: **BISAMAZA**

		Max	Chef	A.T.	Résident
		:	:	:	Mwami
I. ADMINISTRATION:	50 points	:	:	:	:
I. RECENSEMENT ET ETAT-CIVIL	: 10	:	-	:	8
-Tenue des fiches et du registre général de recensement.		:	:	:	:
-Registre d'Etat-Civil (naissances - décès)		:	:	:	:
-Enquêtes démographiques		:	:	:	:
-Cimetières (Tenue - disposition)		:	:	:	:
-Contrôle des mutations		:	:	:	:
2. FINANCES, COMPTABILITÉ, IMPÔTS	: 10	:	-	:	8
-Tenue de la Comptabilité de la chefferie (exactitude- propriété-clarté)		:	:	:	:
-Tenue de la Comptabilité des Tribunaux		:	:	:	:
-Tenue des registres Nod.A et B: inscriptions aux fiches		:	:	:	:
-Avancement des perceptions impôts		:	:	:	:
3. JUSTICE	: 15	:	-	:	11
-Activité des tribunaux de la chefferie (qualité et nombre des jugements)		:	:	:	:
-Le personnel est-il (Très bon) Assez bon (Bon) Médiocre (barrer les mentions inutiles)		:	:	:	:
-Activité du chef en matière de surveillance des tribunaux indigènes		:	:	:	:
(Registre des recherches -Aide à la justice dans poursuite infractions-Instruction des affairesetc.....		:	:	:	:
(Intervention du s/chef en vue de la paix publique-Rôle de conciliation.		:	:	:	:
4. INSTITUTIONS LOCALES	: 10	:	-	:	8
-Activité du conseil de la chefferie		:	:	:	:
-Activité du conseil de la sous-chefferie		:	:	:	:
5. ENSEIGNEMENTS	: 5	:	-	:	4
-Propagande scolaire-Lutte contre l'absenteïsme		:	:	:	:
II. ÉCONOMIE ET TRAVAUX : 30 points					
I. AGRICULTURE - ELEVAGE	: 20	:	-	:	16
-Réserves semences au hangar-vivres(l'ombre charges= l'ombre des MAV.....) =		:	:	:	8
-Réserves vivres chez particuliers (greniers)		:	:	:	:
-Cultures saisonnières coutumières ou introduites		:	:	:	:
-Cultures non saisonnières (manioc-patates douces		:	:	:	:
-Cultures industrielles-café-ricin-tabac etc.		:	:	:	:
-Reboisement individuels-éboulements-pépinières		:	:	:	:
-Reboisements communaux (établissements entretien- coupe feu)		:	:	:	:
-Lutte anti-érosive (fosses-haies-grévilleas etc... importance des travaux réalisés- qualité-entretien.		:	:	:	:
					.../...